



**KPMG Audit**  
1, cours Volmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International

35, avenue Victor Hugo  
75 116 Paris  
France

**Millimages S.A.**

**Rapport général des  
commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007  
Millimages S.A.  
88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
*Ce rapport contient 31 pages*

Référence : JPV-082-067



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International

35, avenue Victor Hugo  
75 116 Paris  
France

## **Millimages S.A.**

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
Capital social : €390 264

### **Rapport général des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport général complémentaire à notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, émis le 19 juin 2008 et indiquant que nous n'avons pas pu effectuer le contrôle des comptes annuels, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Les comptes annuels nous ayant été communiqués ultérieurement, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Millimages S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2c) de l'annexe qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié et maintenu pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La note 2d) « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et principes comptables notamment ceux relatifs à la détermination des amortissements des séries d'animation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables relatifs à ces amortissements, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 2f) « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et principes comptables relatives à l'évaluation des participations et autres titres et, en particuliers, les critères pouvant conduire votre société à constater des dépréciations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables relatifs à ces amortissements, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

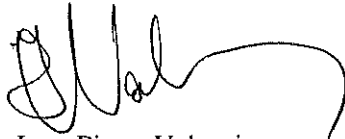
Les Commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 30 juin 2008

Paris, le 30 juin 2008

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Ciné Contrôle International



Jean-Pierre Valensi  
*Associé*



Yann Chaker  
*Associé*



**MILLIMAGES**

**31 DECEMBRE 2007**

**ETATS FINANCIERS**

**ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX**

<b>ACTIF</b> Rubriques en €	<b>Montant Brut</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Net 31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
<b>IMMOBILISAT. INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	649	649	0	0
Concessions, brevets, droits similaires	77 450 287	65 862 564	11 587 724	13 108 822
Fonds commercial	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles	3 505 461		3 505 461	2 338 161
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques, matériel, outillage	17 431	17 431	0	0
Autres immobilisations corporelles	681 532	437 049	244 483	253 942
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	7 706 574	126 308	7 580 265	3 542 944
Autres titres immobilisés	5 000		5 000	5 000
Autres immobilisations financières	44 793		44 793	37 297
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>89 457 462</b>	<b>66 444 001</b>	<b>23 013 461</b>	<b>19 331 901</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Marchandises				
Produits intermédiaires et finis	207 751	1 240	206 510	99 807
Avances, acomptes versés/commandes	377 933		377 933	150 219
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & comptes rattachés	7 908 557	601 251	7 307 306	7 489 923
Autres créances	12 208 186	152 449	12 055 737	11 281 202
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	66 507		66 507	61 224
Disponibilités	462 964		462 964	371 920
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	358 976		358 976	216 619
<b>ACTIF CIRCULANT ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>21 590 874</b>	<b>754 940</b>	<b>20 835 933</b>	<b>19 670 914</b>
Ecarts de conversion actif	17 605		17 605	227 960
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>111 065 941</b>	<b>67 198 941</b>	<b>43 867 000</b>	<b>39 230 775</b>

<b>PASSIF</b> Rubriques en €	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	390 264	390 264
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 792 410	19 792 410
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	1 938 008	1 938 008
Report à nouveau	(8 343 926)	(10 189 243)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	662 570	1 845 317
Subventions d'investissements	1 606 424	677 566
Provisions réglementées	7 888 633	8 030 444
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>23 964 382</b>	<b>22 514 765</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées	869 296	826 919
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>869 296</b>	<b>826 919</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	2 428 688	2 386 112
Provisions pour charges	26 064	20 410
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 454 752</b>	<b>2 406 522</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 708 711	4 612 863
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	1 851 113	180 802
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	34 893	128 099
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 409 458	2 809 986
Dettes fiscales et sociales	1 302 394	1 457 938
Autres dettes	2 189 338	221 231
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	4 073 467	3 792 757
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>16 569 374</b>	<b>13 203 677</b>
Écarts de conversion passif	9 196	278 892
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 867 000</b>	<b>39 230 775</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> Rubriques en €	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>
Production vendue - Biens	7 153 517	7 699 359
Production vendue - Services	1 513 395	1 743 168
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>8 666 912</b>	<b>9 442 527</b>
Production stockée	107 944	
Production immobilisée	3 065 312	5 077 537
Subventions d'exploitation	886 002	1 974 275
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	386 815	1 038 121
Autres produits	26 676	7 981
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>13 139 661</b>	<b>17 540 441</b>
Variation de stock (marchandises)	0	(16 185)
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)	359 861	5 876
Autres achats et charges externes	5 010 163	5 238 719
Impôts, taxes et versements assimilés	54 011	122 163
Salaires et traitements	2 051 632	1 998 762
Charges sociales	981 147	1 024 862
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 828 073	5 240 137
Sur actif circulant : dotations aux provisions	412 490	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	299 064	2 129 450
Autres charges	62 320	896 382
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 058 761</b>	<b>16 640 166</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(919 100)</b>	<b>900 275</b>
Produits financiers de participations	148 067	111 444
Reprises sur provisions et transferts de charges	227 960	250 744
Différences positives de change	2 303	81 374
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>378 330</b>	<b>443 562</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	17 605	274 590
Intérêts et charges assimilées	174 569	256 006
Différences négatives de change	86 189	59 895
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>278 363</b>	<b>590 491</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>99 968</b>	<b>(146 929)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>(819 132)</b>	<b>753 346</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	113 722	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 483 224	5 624 881
Reprises sur provisions et transferts de charges	141 811	292 185
<b>PRODUIT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 738 758</b>	<b>5 917 066</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(158)	20 126
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	257 214	839 400
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	3 965 569
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>257 056</b>	<b>4 825 095</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 481 702</b>	<b>1 091 971</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>15 256 749</b>	<b>23 901 070</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 594 179</b>	<b>22 055 753</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>662 570</b>	<b>1 845 317</b>

## ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX MILLIMAGES 2007

### SOMMAIRE

1. Faits caractéristiques de l'exercice .....	6
Activité .....	6
Renforcement au capital de BAC MAJESTIC .....	6
2. Règles et méthodes comptables .....	8
a. Application des principes généraux .....	8
b. Utilisation d'estimations .....	8
c. Continuité d'exploitation .....	8
d. Immobilisations incorporelles .....	8
e. Immobilisations corporelles .....	9
f. Immobilisations financières .....	9
g. Stocks .....	10
h. Créances clients et comptes rattachés .....	10
i. Valeurs Mobilières De Placement .....	10
j. Provisions pour risques et charges .....	10
k. Opérations en devises .....	10
l. Reconnaissance du chiffre d'affaires (CA) .....	10
m. Indemnités de départ en retraite .....	11
3. Notes sur les comptes .....	12
a. Immobilisations incorporelles .....	12
b. Immobilisations corporelles .....	12
c. Immobilisations financières .....	13
d. Entreprises liées .....	14
f. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social .....	14
g. Provisions inscrites au bilan .....	15
h. Etat des créances et des dettes .....	16
i. Détail des produits à recevoir .....	16
j. Détail des charges constatées d'avance .....	17
k. Détail des charges à payer .....	17
l. Détail des produits constatés d'avance .....	18
m. Rémunérations en actions .....	18
n. Effectif .....	22
o. Ventilation du chiffre d'affaires net .....	22
p. Transfert de charges d'exploitation .....	22
q. Résultat exceptionnel .....	23
r. Impôt sur les sociétés .....	24
s. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires .....	24
t. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts .....	24
u. Résultat par action .....	24
4. Dirigeants .....	25
5. Evènements postérieurs à la date de clôture .....	25
• Rachat d'actions et renforcement de Millimages au capital de Bac Majestic .....	25
• Zooloo Kids .....	25
6. Tableau des filiales et participations .....	27

## ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX MILLIMAGES 2007

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le total est de 55 490 472 €, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 662 570 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2007 au 31/12/2007. Il est comparé aux comptes au 31 décembre 2006 (12 mois).

Le numéro d'autorisation d'exercice de la profession de producteur de long métrage attribué par le CNC est le numéro 953 923 75 75.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Faits caractéristiques de l'exercice

#### **Activité**

Le chiffre d'affaires réalisé par Millimages, subventions incluses, s'élève à 9,6 M€ en 2007, soit une hausse de 4,3 % par rapport à l'exercice 2006. Il prend en compte :

- des livraisons pour 1,8 M€ de nouveaux programmes (Lola et Virginia et Didou 2).
- la progression des activités Vidéo, Publicité, Merchandising et Ventes Internationales, qui représentent 7,6 M€ pour l'exercice

#### **Renforcement au capital de BAC MAJESTIC**

En date du 24 octobre 2007, la société MILLIMAGES a déclaré avoir franchi en hausse, le seuil de 25% du capital de la société BAC MAJESTIC et détenir un nombre d'actions représentant 25,6% du capital de BAC MAJESTIC et 33% des droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte de la cession par Jean LABADIE, suite à son départ du groupe BAC MAJESTIC / BAC FILMS, de 2.417.298 actions BAC MAJESTIC à MILLIMAGES, dans le cadre des procédures applicables aux cessions de blocs structurants hors marché.

#### **MILLIMAGES a acquis 49% d'UNION FILMS GROUP et renforce son pôle Vidéo.**

MILLIMAGES, a pris une participation dans le capital d'UNION FILMS GROUP (UFG) à hauteur de 49% en juin 2007.

Créée en 1993, UNION FILMS GROUP est un spécialiste de l'édition de programmes jeunesse sur support DVD. La société possède les droits d'exploitation vidéo de :

- plus de 35 licences d'animation parmi lesquels des titres renommés comme « Mon Petit Poney », « Casper », « Les Bisounours », « Clifford », « Bibifoc » et « Rupert »,

- 60 films dont « La Collection des adaptations à l'écran des romans de Mary Higgins Clark » et les films d'Elie Chouraqui,
- 4 licences de programmes de fitness parmi lesquels « Cindy Crawford » et « Kathy Ireland »,
- un catalogue audio de 30 titres dont les licences : « Bonne nuit les petits », « Les Maîtres du Mystère », etc...

Cette participation s'inscrit dans la stratégie annoncée de MILLIMAGES de développer les activités commerciales du Groupe et sera créatrice de synergies avec, notamment, la mise en commun :

- des équipes et moyens d'édition,
- des catalogues et droits afférents.

UFG a été consolidée par mise en équivalence à partir du 30 juin 2007.

### **MILLIMAGES a pris une participation de 65% dans le capital de PRO VIDEO GROUP.**

Cette opération s'inscrit dans la stratégie du groupe de renforcer son pôle vidéo qui comprend déjà les labels MILLIMAGES VIDEO et BAC VIDEO.

Nouvellement créée, PRO VIDEO GROUP est locataire-gérant depuis le 1er juillet 2007 du fonds de commerce d'UNION FILMS GROUP, société spécialisée dans l'édition de programmes jeunesse sur support DVD, dont MILLIMAGES a acquis 49% du capital en juin 2007.

A ce titre PRO VIDEO GROUP exploite un catalogue de plus de 35 licences d'animation (dont « Mon Petit Poney », « Les Bisounours », « Casper », « Clifford », « Rupert » et « Bibifoc »), 60 films (dont les films d'Elie Chouraqui et les adaptations à l'écran des romans de Mary Higgins Clark) et 4 séries de programmes de fitness (dont « Cindy Crawford »).

L'objectif de chiffre d'affaires de l'entité est de 3,0 M€ en année pleine. Cette société est consolidée dans les comptes de MILLIMAGES par intégration globale.

### **Michel LIBERMAN a rejoint MILLIMAGES en tant que Directeur Général Délégué**

Le Conseil d'Administration de MILLIMAGES, réuni le 24 septembre 2007 a nommé Michel LIBERMAN au poste de Directeur Général Délégué du groupe MILLIMAGES.

Précédemment Directeur Général Délégué de France Télévisions Distribution, et Directeur Général de EMI MUSIC France, Michel LIBERMAN possède une expérience de plus de 25 ans dans le secteur des médias et des produits culturels.

Dans le cadre de cette création de poste, Michel LIBERMAN aura pour mission de développer la croissance du Groupe, en particulier, dans les activités suivantes :

- Production de contenus : TV, Cinéma, Publicité,
- Editions vidéographiques et VOD (Video on demand),
- Nouvelles plateformes de distribution : Internet, Téléphonie Mobile,
- Exploitation des catalogues du Groupe.

Avec l'arrivée de Michel LIBERMAN, le Groupe MILLIMAGES affirme sa volonté de redéploiement dans le secteur des médias et des produits culturels.

## **2. Règles et méthodes comptables**

### **a. Application des principes généraux**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au plan comptable annexé au règlement CRC 99-03 et aux principes comptables fondamentaux suivants : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

### **b. Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps.

### **c. Continuité d'exploitation**

Le niveau d'activité de l'exercice 2007, ainsi que la trésorerie encaissée suite à la cession d'une partie des actions de BAC MAJESTIC a permis d'assainir notre situation de trésorerie.

Compte tenu des objectifs d'activité fixés pour l'exercice 2008, les comptes sociaux ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose sur l'hypothèse d'obtention des financements habituels pour la mise en production de nouvelles séries auprès du CNC et d'organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

Si ces fonds n'étaient pas obtenus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer inappropriée.

### **d. Immobilisations incorporelles**

#### **\* Logiciels**

Les logiciels et les licences acquis par la société sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

#### **\* Constitution des actifs incorporels**

Les coûts de production des programmes d'animation sont évalués à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées aux charges indirectement affectables et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Le coût des programmes est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

#### *Programmes terminés :*

Toute production de programmes est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du "Prêt à Diffuser" des épisodes terminés remis par les chaînes de télévision pour les séries, ou à la date de l'obtention du Visa pour les films. Le coût de production est alors porté en Immobilisations au poste "droit et valeurs similaires" à l'actif du

bilan au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs pour les séries, en totalité pour les films.

*Programmes en cours :*

Les programmes en cours de production sont évalués à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film/série est inscrit en "avances et acomptes sur immobilisations incorporelles" à l'actif du bilan.

\* Amortissement des actifs incorporels.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1er janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée de dix ans à compter de la date de mise en production du programme. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'évolution du marché audiovisuel à la clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charges exceptionnelles au compte de résultat.

De même une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours à la fin de l'exercice si le budget initialement prévue fait l'objet d'un dépassement significatif.

e. Immobilisations corporelles

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- installations techniques : 5 ans
- agencements divers : 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 4 à 5 ans
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans

f. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à sa valeur d'inventaire. Celle-ci est appréciée sur la base d'une approche multi-critère prenant en compte la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, les perspectives d'avenir et de rentabilité et la valeur de marché des actifs détenus par la société.

g. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque, à la clôture, la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

h. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sur la base d'une analyse au cas par cas, une créance présente une probabilité de non recouvrement.

i. Valeurs Mobilières De Placement

Ce poste est uniquement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Elles sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à ce prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

j. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée:

- s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînerait une sortie de ressources certaine ou probable à la date d'arrêté des comptes.
- si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

k. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes de change latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

l. Reconnaissance du chiffre d'affaires (CA)

\*CA du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les ventes de catalogue effectuées par l'intermédiaire de mandataires sont comptabilisées lorsque la société prend connaissance de la conclusion de ces contrats.

Le chiffre d'affaires catalogue est constitué des revenus bruts.

\* CA des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée, pour les séries au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs, ou à la date de Visa pour les longs métrages. Pour les séries, l'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

\* CA Vidéo

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

\* CA Film publicitaires

Les recettes liées à la production de films publicitaires sont constatées à la livraison du matériel à l'annonceur.

\* CA Sofica

Les apports des Sofica sont assimilés à des ventes de droits.

\* Subventions CNC :

Les subventions accordées par le CNC sont comptabilisées en produits d'exploitation au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs. Le solde restant à constater est comptabilisé en subvention d'investissement au bilan jusqu'à la livraison complète des séries.

Tant que les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance

m. Indemnités de départ en retraite

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à soixante-cinq ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2007.

### 3. Notes sur les comptes

#### a. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Acquisitions	(1) Sorties d'immobilisations: Cessions - Abandons - Co Production	Production	Productions finies	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	74 036 966	937 292	-877 621	457 394	2 518 242	77 072 273
Productions en cours	2 338 161			3 685 542	-2 518 242	3 505 461
Logiciels	374 524	3 490				378 014
<b>Total</b>	<b>76 796 035</b>	<b>940 782</b>	<b>-877 621</b>	<b>4 142 936</b>		<b>81 002 133</b>

#### (1) Détail des sorties d'immobilisation

- 45 K€ correspondent aux parts coproducteurs des programmes livrés sur l'exercice
- 199 K€ correspondent à des reprises de factures à recevoir sur décomptes rmpp totalement amortis
- 634 K€ correspondent à une régularisation sur la coproduction de la série LOLA et VIRGINIA.

Les frais financiers inclus dans la production en-cours s'élève à 112 K€.

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Frais établissement	649			649
Productions finies	60 932 083	4 756 321	-198 903	65 489 501
Logiciels	370 585	2 477		373 062
<b>Total</b>	<b>61 303 317</b>	<b>4 758 798</b>	<b>-198 903</b>	<b>65 863 212</b>

#### b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	623 745	62 083	-4 296	681 532
<b>Total</b>	<b>641 176</b>	<b>62 083</b>	<b>-4 296</b>	<b>698 963</b>

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises (cessions)	Solde à la clôture
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	369 803	69 275	-2 029	437 049
<b>Total</b>	<b>387 233</b>	<b>69 275</b>	<b>-2 029</b>	<b>454 480</b>

dont la ventilation par nature s'établit comme suit :

Montants en €	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Matériel et outillage	17 431	-17 431	0
Agencements divers	430 305	-262 545	167 760
Matériel de transport	36 338	-36 338	0
Matériel et mobilier de bureau	214 890	-138 166	76 724
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0		0
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>698 963</b>	<b>-454 480</b>	<b>244 483</b>

### c. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

Valeur Brute en €	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participations	3 669 253	4 292 267	-254 946	7 706 574
Autres titres immobilisés	5 000			5 000
Autres immobilisations financières	37 297	28 797	-21 300	44 793
<b>Total</b>	<b>3 711 550</b>	<b>4 321 064</b>	<b>-276 246</b>	<b>7 756 367</b>

Les variations des immobilisations financières sont commentées au paragraphe 1 de cette annexe.

Dépréciations en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
Titres de participations	126 308			126 308
Autres titres immobilisés	0			0
Autres immobilisations financières	0			0
<b>Total</b>	<b>126 308</b>			<b>126 308</b>

## d. Entreprises liées

	Éléments relevant de plusieurs postes		Montant concernant les entreprises	
	Montants en €		Liées	Avec lien de participation
	Capital appelé non versé			
<b>Immobilisations financières</b>				
	Participations		4 260 545	3 446 029
		Total immobilisations	4 260 545	3 446 029
<b>Créances</b>				
	Créances clients et comptes rattachés		1 047 527	780 019
	Autres créances		7 089	2 616 178
		Total créances	1 054 616	3 396 197
<b>Dettes</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		346 468	-2 303
	autres dettes		1 738 807	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
		Total dettes	2 085 276	-2 303
<b>Charges</b>				
	Charges Financières		24 827	
		Total charges	24 827	
<b>Produits</b>				
	Produits financiers		7 089	93 497
		Total produits	7 089	93 497
<b>Total au 31/12/07</b>			<b>7 432 352</b>	<b>6 933 420</b>

## f. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

Montants en €	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Variations des subventions	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	390 264					390 264
Prime d'émission	19 792 410					19 792 410
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	1 938 007					1 938 007
Report à nouveau	-10 189 243		1 845 317			-8 343 926
Résultat	1 845 317	662 570	-1 845 317			662 570
Subventions d'investissements	677 565			928 859		1 606 424
Provisions réglementées	8 030 444				-141 811	7 888 633
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>22 514 764</b>	<b>662 570</b>		<b>928 859</b>	<b>-141 811</b>	<b>23 964 382</b>

Le capital social de 390 264 euros est divisé en 9 756 602 actions de valeur nominale de 0,04 euros.

## g. Provisions inscrites au bilan

Montants en €	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Solde à la clôture
<b>Provisions réglementées</b>					
Amortissements dérogatoires	8 030 444		-141 811		7 888 633
Total I	8 030 444		-141 811		7 888 633
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provision pour risques (litige)	291 153	28 000	-20 070		299 083
Perte de change	227 960	17 605		-227 960	17 605
Pensions et obligations	20 410	26 064	-20 410		26 064
Provision risque SOFICA	1 867 000	245 000			2 112 000
Total II	2 406 522	316 669	-40 480	-227 960	2 454 751
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Sur titres de participation	126 308				126 308
Sur comptes clients	190 001	411 250			601 251
Sur comptes courants	152 449				152 449
Total III	468 758	411 250			880 008
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>10 905 724</b>	<b>727 919</b>	<b>-182 291</b>	<b>-227 960</b>	<b>11 223 392</b>
	- exploitation	711 554	-40 480		
Dont dotations	- financières	17 605		-227 960	
et reprises	- exceptionnelles		-141 811		

Les reprises de provisions pour risques et charges, autres que celles relatives aux pertes de changes, correspondent à des provisions n'ayant pas fait l'objet d'utilisation.

En décembre 2002, la société d'investissement Oddo et Cie et Millimages ont constitué une SOFICA (Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel) baptisée MILLIFIN. Cette SOFICA - produit de défiscalisation destiné aux particuliers en échange d'un investissement de fonds dans la production cinématographique et audiovisuelle. est dotée d'un capital de € 5,097 millions. La Sofica est créée pour une durée de 10 ans, au terme de laquelle les recettes encaissées par elle seront réparties entre les souscripteurs. Millimages a garanti aux souscripteurs un rachat de leurs actions à 85 % de leur valeur nominale dès la 8<sup>e</sup> année.

Au 31/12/2007, une provision pour garantie de la SOFICA, d'un montant de 2 112 K€ a donc été constatée.

## h. Etat des créances et des dettes

Etat des créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières	44 793	10 961		33 832
De l'actif circulant				
Clients	7 908 557	7 305 972		602 585
Autres créances	2 037 188	601 823	999 389	435 976
Comptes courants	3 256 609	3 132 959	123 650	
Parts Antennes à recevoir	4 020 052	4 020 052		
Parts de co-production à recevoir	1 365 000	1 365 000		
Subventions et avances à recevoir	1 529 338	463 000	1 066 338	
Charges constatées d'avance	358 976	358 976		
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>20 475 719</b>	<b>17 247 781</b>	<b>2 189 377</b>	<b>1 038 561</b>
<b>Etat des dettes (en €)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à un an maximum à l'origine	852 283	852 283		
- à plus de 1 an à l'origine	2 856 369	981 369	1 875 000	
Emprunts et dettes financières diverses				
- Emprunts et dettes financières diverses	43 625			43 625
- Groupes et associés	1 807 488	1 807 488		
- Parts de co-production sur séries en cours				
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 409 458	3 409 458		0
- Dettes sociales et fiscales	1 302 394	1 301 456	938	
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 189 338	2 189 338		
Produits constatés d'avance	4 073 467	4 073 467		
Avances et acomptes reçus sur commandes	34 893	34 893		
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>16 569 315</b>	<b>14 649 751</b>	<b>1 875 938</b>	<b>43 625</b>

## i. Détail des produits à recevoir

En €	Montant
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	
Clients factures à établir	999 365
	<b>Total</b> 999 365
<b>Autres créances</b>	
Fournisseurs avoirs à recevoir	134 580
Organismes sociaux	9 171
Interêts sur Comptes courant at autres comptes débiteurs à recevoir	160 483
	<b>Total</b> 304 234
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>1 303 599</b>

## j. Détail des charges constatées d'avance

En €	Montant
<b>Charges d'exploitation</b>	
Charges externes	318 214
<b>Charges financières</b>	
Intérêts Coficiné/Cofiloisirs	40 762
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>358 976</b>

## k. Détail des charges à payer

En €	Montant
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs factures non parvenues	1 259 946
<b>Total</b>	<b>1 259 946</b>
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	
Autres : intérêts à payer sur comptes courants	76 212
<b>Total</b>	<b>76 212</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	
Personnel	120 899
Organismes sociaux	246 488
Etat	935 008
<b>Total</b>	<b>1 302 394</b>
<b>Autres Dettes</b>	
Autres Charges à payer	80 063
<b>Total</b>	<b>80 063</b>
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>2 718 615</b>

## I. Détail des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison pour les séries, à l'obtention du visa pour les films et à l'ouverture de droits pour le catalogue.

En €	Montant
Produits d'exploitation	4 073 467
<b>Au 31/12/07</b>	<b>4 073 467</b>

## m. Rémunérations en actions

### 1) Les Bons de souscription de part créateur d'entreprise (BSPCE)

- L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 108.000 bons de souscription de part créateurs d'entreprise (BSPCE) et que le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, avait attribué le 11 février 2002 dans un premier temps 77.221 BSPCE à certains salariés de la société mère MILLIMAGES SA. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, il n'a été souscrit à aucune part.

Les variations du cours de l'action MILLIMAGES ont fait perdre son caractère attractif à la politique d'actionariat des salariés que notre société entend poursuivre. Afin de remédier à cette situation et de motiver son personnel, le Président avait proposé aux actionnaires de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 juin 2003 l'attribution de 40.000 nouveaux BSPCE, résolution adoptée à l'unanimité.

Lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2004, le plan de BSPCE existant a été annulé et remplacé par un nouveau plan attribuant 40 000 BSPCE aux salariés de Millimages.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 2,7 €, soit 40 cents de valeur nominale et 2,3 € de prime.

Chaque bénéficiaire pouvait exercer les bons dont il était titulaire dans la portion et suivant le calendrier suivant :

- 30% des bons attachés, à compter du 30 juin 2004
- 30% des bons attachés, à compter du 31 décembre 2004
- et le solde des bons non exercés, à compter du 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2004 il n'a été souscrit à aucun bon.

- Par délibération en date du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés ou dirigeants actuels de la société, à concurrence de 160.000 bons au maximum, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de la société.

L'émission des bons doit être réalisée dans le délai d'un an à compter de l'autorisation conférée par l'Assemblée soit jusqu'au 29 juin 2005.

Les titulaires ont la faculté de souscrire des actions dans un délai maximum de cinq années à compter du 29 juin 2004.

Le prix de souscription de l'action est égal à la moyenne des cours cotés constatés pendant les dix derniers jours de bourse précédant le jour où les bons de souscription seront attribués sans que ce prix ne puisse être inférieur au prix d'émission des actions fixé lors de la dernière augmentation de capital à laquelle la société aura procédé dans les six mois précédant l'attribution des bons.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil n'a pas utilisé l'autorisation de l'Assemblée Générale. Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des bons de souscription de part de créateurs d'entreprise autorisés (soit 160 000).

Ce nouveau plan de BSPCE annule et remplace le plan précédent.

Le Conseil a subordonné l'exercice des nouveaux bons à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à tous les bons antérieurement attribués.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 1,08 €, soit 4 cents de valeur nominale et 1,04 € de prime.

Chaque bénéficiaire ne pourra exercer les bons dont il est titulaire qu'à compter du 31 décembre 2006.

Tous les bons qui n'auront pas été exercés au plus tard le 23 mars 2010 perdront toute validité et seront annulés.

L'activité sur BSPCE s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options non exercées au 31/12/2007
<b>BSPCE</b>							
23 mars 2005	160 000	1,08	31/12/2006	23/03/2010			160 000
<b>BSPCE</b> 160 000							

## 2) Plan d'options de souscription d'actions

- L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales. Le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, a mis en place :

- lors de sa délibération le 17 septembre 2001, un plan de stock options portant sur 38.864 options,
- lors de sa délibération du 31 octobre 2001, un deuxième plan portant sur 26.859 options,
- lors de sa délibération du 21 décembre 2001, un troisième plan portant sur 11.400 options,
- lors de sa délibération du 14 juin 2002, un quatrième plan portant sur 6.533 options
- et enfin le 28 mars 2003, un cinquième plan portant sur 20.000 options.

- Par délibération du 24 juin 2003, l'Assemblée Générale mixte avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Au cours de l'exercice il n'a été souscrit à aucune part.

- Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substitue en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en oeuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité de options de souscription d'action autorisées.

Ce nouveau plan annule et remplace le plan précédent

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 Euros par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution. Les options attribuées pourront être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

Il a ainsi été attribué des stocks option aux mandataires sociaux et salariés des filiales de la société MILLIMAGES suivants :

- la société AMUSE FILMS, son gérant Monsieur Marc DHRAMI, à concurrence de 10 000 stocks option,
- la société GEDEON PROGRAMMES, son Président Directeur Général Monsieur Stéphane Millière, à concurrence de 30 000 stocks option,
- la société MILLIMAGES UK, son Président et son Directeur Général Messieurs Jonathan PEEL à concurrence de 50 000 stocks option et John Reynolds à concurrence de 60 000 stocks option, et Madame Karla BERRON, salariée, à concurrence de 10 000 options.
- la société BAC FILMS, son Directeur Général Monsieur Jean LABADIE à concurrence de 40 000 stocks option.

Toutes mentions relatives aux options attribuées figurent dans un rapport spécial qui a été présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2005 conformément à l'article L. 225-184 du Nouveau Code de Commerce.

Par délibération du 30 juin 2006, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation prive d'effet à hauteur de la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure relative à la possibilité pour le conseil d'administration de consentir des options de souscription.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation à ce jour.

L'activité sur les plans de stock options sur ses actions ordinaires mis en place pour certains dirigeants et salariés du Groupe s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions arrivées	Options de souscription non exercées au 31/12/06
Stock options 23 mars 2006	200 000	1,09	23/03/2008	23/03/2011	néant	néant	200.000
Stock options	200 000						

### 3) Attribution d'actions gratuites

Par délibération du 30 juin 2006, L'Assemblée Générale mixte a autorisé le conseil d'administration à procéder, au profit de certains mandataires sociaux et/ou salariés de la société ou de ses filiales de son choix et sous réserve que les conditions légales d'attribution soient remplies, à une attribution gratuite de 200.000 actions existantes ou à émettre. Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration pendant un délai maximum de trente huit mois.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive de celle-ci.

Le droit résultant de l'attribution gratuite d'actions sera incessible jusqu'au terme de la période d'acquisition de deux ans. En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès, conformément à la loi.

Si l'attribution gratuite d'actions procède d'une émission d'actions nouvelles, ces dernières seront émises au pair et libérées par prélèvement sur les réserves de la société moyennant renonciation des actionnaires au bénéfice des actions nouvelles ainsi créées et au bénéfice des réserves incorporées au capital.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation à ce jour.

### 4) Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Il est rappelé que l'assemblée générale a autorisé au cours des précédents exercices l'émission d'option de souscription d'action étant précisé que chaque nouveau plan annulait et remplaçait le précédent de telle sorte qu'à ce jour, le plan en vigueur est celui du 23 mars de 2005 décidé par l'assemblée générale du 29 juin 2004.

A ce jour le conseil d'administration n'a pas fait utilisation de l'autorisation consentie par l'assemblée Générale du 30 juin 2006 de consentir des options de souscription d'action et de procéder à l'attribution d'actions gratuites.

Désignation du Plan	Date de l'autorisation par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2007	Options non exercées au 31-12-2007
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	200 000	23 mars 2008 / 23 mars 2011	1,09 €	Néant	200 000
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	BSPCE	160 000	Caducité 23 mars 2010	1,08 €	Néant	160 000

#### n. Effectif

L'effectif moyen de la période est de 47 personnes.

Il inclut les intermittents du spectacle et les intérimaires. L'effectif moyen du personnel permanent est de 20 personnes.

Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) ne sont pas significatifs.

#### o. Ventilation du chiffre d'affaires net

Montant en €	France	Export	31/12/07	31/12/06
Production vendue :				
- Biens	4 313 986	2 839 531	7 153 517	7 699 359
- Services	1 513 395		1 513 395	1 743 168
<b>Total</b>	<b>5 827 381</b>	<b>2 839 531</b>	<b>8 666 912</b>	<b>9 442 527</b>

#### p. Transfert de charges d'exploitation

Le transfert de charges d'exploitation correspond, pour 64 k€ à des remboursements d'assurance concernant des tournages de films publicitaires décalés du fait d'intempéries, et pour 84 k€ au transfert, pour activation en immobilisations, de droits d'exploitation.

## p. Résultat Financier

Le résultat financier est une perte de 100 k€ et comprend des intérêts de crédits production en hausse, mis en place pour les nouvelles séries démarrées au cours de l'exercice, et des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling.

### Charges Financières

Interêts emprunts, de crédit productions, et bancaires	174 569
Autres charges financières	
Perte de change	86 189
Provisions pour risques financiers	17 605
<b>Total</b>	<b>278 363</b>

### Produits Financiers

Intérêts sur comptes courants	148 067
Gains de change	2 303
Reprises provisions financières	227 960
<b>Total</b>	<b>378 330</b>

**Résultat financier au 31/12/07** 99 967

## q. Résultat exceptionnel

en €	Montant
<b>Sur opérations de gestion</b>	
Majorations retard	-158
Diverses	
<b>Sur opérations en capital</b>	
Valeur nette comptable des participations cédées	257 214
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	
Dotations aux amortissements dérogatoires	
Dotations aux provisions pour risques et charges	
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>Total 257 056</b>
<b>Sur opérations en capital</b>	
Produits de cession des actifs financiers	1 179 290
Produits de cession des actifs corporels	3 934
Produits de cession des participations	
<b>Reprise sur provisions, transfert de charges</b>	
Reprise sur amortissements dérogatoires	141 811
<b>Sur opérations de gestion</b>	
Sur exercice en cours	300 000
Sur exercices antérieurs	113 722
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>Total 1 738 757</b>
<b>Résultat exceptionnel au 31/12/07</b>	<b>1 481 702</b>

## r. Impôt sur les sociétés

Les déficits reportables s'élèvent à 5 478 k€ au 31 décembre 2007

## s. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

en €	Montant
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	662 570
Impôts sur les bénéfices	
<b>Résultat avant impôts</b>	662 570
<b>Variation des provisions réglementées (dotation-reprise)</b>	
Dotation aux amortissements dérogatoires	
Reprise sur amortissements dérogatoires	141 811
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)</b>	<b>520 759</b>

## t. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Accroissement de la dette future d'impôts	Montant €
<b>Provisions réglementées :</b>	
Amortissements dérogatoires	7 888 633
<b>Autres :</b>	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	211 941
<b>Allègement de la dette future d'impôts</b>	
Provisions non déductibles	
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>8 100 574</b>
Taux d'impôt normal	33 1/3
Accroissement d'impôt au taux retenu	2 700 191

## u. Résultat par action

en €	2007	2006
Nombre de titres	9 756 602	9 756 602
Résultat	662 570	1 845 317
<b>Résultat par action</b>	<b>0,07</b>	<b>0,19</b>

#### v. Engagements financiers

<b>Engagements donnés (en €)</b>	<b>Montant</b>
Nantissements de productions au profit de Cofiloisirs	647 717
Nantissements de productions auprès de Coficiné	5 768 169
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>6 415 886</b>
<b>Engagements reçus (en €)</b>	
Subventions acquises restant à recevoir	1 529 338
<b>Total au 31/12/07</b>	<b>1 529 338</b>

Le montant des nantissements correspond aux montants des autorisations actualisées des crédits en cours.

#### 4. Dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2007 aux membres du conseil d'administration s'élève à 385 164 €

#### 5. Evènements postérieurs à la date de clôture

- **Rachat d'actions et renforcement de Millimages au capital de Bac Majestic**

Dans le cadre du programme de rachat d'actions de BAC MAJESTIC autorisé par l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2007, et conformément à la décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 14 février 2008, BAC MAJESTIC a racheté 2 600 000 de ses propres actions le 15 février 2008. Cette acquisition a été effectuée au prix de clôture de la séance, à des fins de gestion financière et a notamment pour but de réguler le cours de bourse de l'action.

MILLIMAGES a racheté le 18 février 2008 la totalité de la participation détenue par JLDIFILMDISTRIBUTION (participation précédemment détenue par Jean Labadie) dans BAC MAJESTIC, soit 8,17 % du capital. Ces titres ont été cédés selon les procédures applicables aux cessions de blocs hors marché.

Jean Labadie a démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC MAJESTIC, et Anne-Laure Labadie a également démissionné de son mandat d'administrateur dans BAC FILMS, filiale de BAC MAJESTIC.

MILLIMAGES détient désormais 23.29 % du capital et 33.32 % des droits de vote de BAC MAJESTIC.

- **Zooloo Kids**

MILLIMAGES se renforce dans la « Vidéo On Demand » et monte à 89% sa participation dans ZOOLOO KIDS

MILLIMAGES a racheté 70,76% du capital de ZOOLOO KIDS et en détient désormais 88,90%.

Créée en 2004, ZOOLOO KIDS est le premier fournisseur de contenus VOD pour la jeunesse. ZOOLOO KIDS exploite en VOD (Video On Demand) un catalogue de près de 900 heures de dessins animés qui regroupe le meilleur de l'animation française.

ZOOLOO KIDS est le fournisseur, en configuration PC ou TV de nombreux opérateurs en France (Orange, Free, Canal Play, Club Internet, Neuf Telecom, Aol, NC Numéricable, Virginmega, Fnac, Glowria) et à l'étranger (Sympatico au Canada, Belgacom en Belgique).

Cette participation s'inscrit dans la stratégie annoncée de MILLIMAGES de développer les activités numériques du groupe, notamment pour la commercialisation de son catalogue sur les nouvelles plates-formes internet, TV ADSL et téléphonie mobile.

ZOOLOO KIDS sera consolidée dans les comptes de MILLIMAGES par intégration globale au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Production

Démarrage de la production « Didou 3 » 39 épisodes de 7 minutes et « Simsala Grimm 2 » 26 épisodes de 26 minutes.

**6. Tableau des filiales et participations**

Nom de la société	Siren	Siège social	Date de clôture	Capital de la société en k€	Réserves et RAN	Quote part de capital détenue	VNC des titres détenus en k€	Chiffre d'affaires en k€	Résultat en k€
AMUSES FILMS Sarl	321 226 607	88 rue de la folie méricourt 75011 Paris	31/12	45.7	-508	34.00	20	146	-488
GEDEON PROGRAMMES sa	383 894 052	155 rue de Charonne 75011 Paris	31/12	454.5	-598	65.10	3 087	9 753	1 166
LA MAISON sas	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 St-Cloud	31/12	45.0	NC	37.00	17	NC	NC
MILLIFIN sa	445 388 675	12 bld de la Madeleine 75009 Paris	31/12	5097.0	-2303	100.00		126	- 263
MILLIMAGES UK Ltd (GB)		6 Broadstone Place Londres-GB	31/12	142	- 340	100.00	69	824	442
MILLIMAGES USA Inc		Los Angeles - USA	31/12	8.2	-33	100.00	0	0	0
TOON'S TALES GmbH		Steinhof 5-7 20459 Hamburg Allemagne	31/12	51.1	NC	28.00	143	NC	NC
BAC MAJESTIC groupe	413 577 743	88, rue de la folie méricourt-75011 Paris	31/12	6 483.8	- 12 287	25.63	3 936 pour Bac Majestic et 123 pour Bac Majestic BSA	18 454	- 5169
WATSA			31/12	9.0	NC	17.93	0	NC	NC
ZOOLOO KIDS			31/12	105.0	NC	18.14	23	NC	NC
UFG			31/12	525.6	-2 368.5	49.03	110	2671	85
PRO VIDEO			31/12	37	0	65.00	49	1 520	11